

COMITÉ DE PARENTS

PROCÈS-VERBAL de la réunion du **Comité de parents** du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue le **jeudi 20 octobre 2022**, au 1100, boulevard de la Côte-Vertu, à Saint-Laurent, salle des commissaires, à 19:15, présidée par madame Anne-Marie Robitaille, présidente.

PRÉSENCES

Académie Saint-Clément		Madame Tania NAIM
Au Trésor-du-Boisé	Absent	Monsieur Hugo DE KOULEN
Beaconsfield	Absente	Madame Élizabéth HUART
Beau-Séjour		Madame Dalia RAMY
Bois-Franc-Aquarelle		Madame Tania NICOLAS
Cardinal-Léger		Monsieur Fadi BRAYKEH
Catherine-Soumillard	Absente	Madame Nadine GUERTIN
Cavelier-De-LaSalle		Madame Hala JAWLAKH
Chanoine-Joseph-Théorêt		Madame Marie-Claude BÉLANGER
Collège Saint-Louis		Madame Cristelle LAMOTHE
Dalbé-Viau		Madame Annie ARSENAULT
De la Mosaïque		Monsieur Philippe LAMY
De la Traversée	Absent	Monsieur Steve DUBREUIL
De l'Altitude		Madame Marie-Hélène HOFBECK
De l'Odyssée	Absente	Madame Nathalie MIRON
De l'Orée-du-Parc		Madame Raymonde GOMIS
Des Amis-du-Monde	Absente	Madame Martine RIENDEAU
Des Berges-de-Lachine		Madame Françoise MICHAUD
Des Coquelicots	Absente	Madame Marie-Claude DESAULNIERS
Des Découvreurs	Absente	Madame Evelyne BEAULIEU
Des Grands-Êtres		Madame Anne-Hortense EBENA
Des Marguerite		Monsieur Alexandre EYQUEM
Des Saules-Rieurs		Madame Myriam MÉNARD
Des Sources	Absent	Monsieur Éric MATHIEU
Dollard-des-Ormeaux		Madame Marie-Ève BERGERON
Dorval-Jean-XXIII	Absent	Monsieur Othman HABLANI
Du Bois-de-Liesse		NIL
Du Bout-de-l'Isle	Absent	Monsieur Simon MARTINEAU
Du Grand-Chêne		Madame Sonia DJELID
Du Grand-Héron	Absente	Madame Isabelle LAFRANCE
Du Petit-Collège	Absent	Monsieur Frédéric DUBÉ
Du SAS	Absente	Madame Christelle Sylvie ONOMO
Édouard-Laurin	Absente	Madame Valérie LAVERDIÈRE
Émile-Nelligan		Monsieur Amir HOUSHMAND
Enfants-du-Monde		Monsieur Yassine HAOUARI
Enfant-Soleil		Madame Myuri VARAPPIRAGASAM
Félix-Leclerc	Absente	Madame Sylvie MARIAGE
Gentilly		Madame Anne-Marie ROBITAILLE
Guy-Drummond	Absente	Madame Elizabeth VILLENEUVE
Harfang-des-Neiges	Absente	Madame Mailin AGUILERA
Hébert		Monsieur Louis BOURGEOULT
Henri-Beaulieu		Madame Rawand AKIKI
Henri-Forest		Monsieur Fadi AOOUN
Île-des-Soeurs	Absente	Madame Stéphanie PELLERIN
Jacques-Bizard		Madame Geneviève GOUPIL
Jardin-des-Saints-Anges		Monsieur Dominic ROUSSEL
Jean-Grou		Monsieur Abdelmouctalib LACHEHAB EL IDRISSE
Jonathan		Monsieur Carl LETENDRE
Jonathan-Wilson		Madame Nina IOUSSOUPOVA
John-F. Kennedy		Monsieur Yan OUELLETTE
Joseph-Henrico		Monsieur Martin POIRIER
Katimavik		Madame Marta CRUZ
Lajoie	Absente	Madame Kahina LADJ

Lalande
 Laurendeau-Dunton
 Laurentide
 L'Eau-Vive
 Lévis-Sauvé
 Marguerite-Bourgeoys
 Martin-Bélanger
 Monseigneur-Richard
 Mont-Royal
 Murielle-Dumont
 Notre-Dame-de-la-Garde
 Notre-Dame-de-la-Paix
 Notre-Dame-de-Lourdes
 Notre-Dame-des-Rapides
 Notre-Dame-des-Sept-Douleurs
 Nouvelle-Querbes
 Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont
 Paul-Jarry
 Perce-Neige
 Philippe-Morin
 Pierre-Laporte
 Pierre-Rémy
 Pointe-Claire
 Rose-Virginie-Pelletier
 Saint-Clément-Est
 Saint-Clément-Ouest
 Sainte-Catherine-Labouré
 Sainte-Geneviève-Ouest
 Sainte-Geneviève-Sud
 Saint-Georges
 Saint-Gérard
 Saint-Germain-d'Outremont
 Saint-Laurent
 Saint-Louis
 Saint-Luc
 Saint-Rémi
 Terre-des-Jeunes
 Très-Saint-Sacrement
 Victor-Thérien

Absente

Absent

Absente

Absente

Absente

Absent

Absente

Absente

Absent

Absent

Absent

Absent

Absente

COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉHDAA

Laurentide
 Félix-Leclerc
 Peter-Hall
 Au Trésor-du-Boisé

AUTRES PRÉSENCES

Madame Raymonde Gomis, substitut, CCSÉHDAA
 Madame Isabelle Médeiros, substitut, CCSÉHDAA
 Madame Bianca Nugent, substitut, CCSÉHDAA
 Madame Atefeh Abhari, substitut, école du Bout-de-l'Isle
 Madame Marie-Josée Gauvin, substitut, école Édouard-Laurin
 Monsieur Frédéric Julien, substitut, école Guy-Drummond
 Madame Catherine Breton, substitut, école Île-des-Sœurs
 Madame Bianca Nugent, substitut, école John-F.-Kennedy
 Madame Hala Jawlakh, substitut, école Monseigneur-Richard
 Madame Tania Naim, substitut, école Mont-Royal
 Madame Sandrine Toussaint, substitut, école Perce-Neige
 Monsieur Guillaume Tardif, substitut, école Saint-Clément-Est
 Madame Karine Babin, substitut, école Saint-Georges
 Madame Silvana Souza, substitut, école Saint-Laurent
 Monsieur Ryan Brown, substitut, école Saint-Rémi

Madame Marie-Hélène HOFBECK
 Monsieur Abdallah BRAHIMI
 Madame Mireille-Épiphanie TCHIAKO
 Madame Rosette MALULU
 NIL
 Monsieur Luc MICHAUD
 NIL
 Madame Mélanie BAZIN
 Madame Karine GIMMIG
 Madame Mélanie RENAUD-MAUSSENET
 Monsieur Jérôme PÉPIN
 Monsieur Sébastien LAPOINTE
 Madame Véronique GÉLINAS
 Monsieur Michael-Peter MORIN
 NIL
 NIL
 NIL
 Madame Roxanne ROUSSEL
 Madame Elham ESHAGHPOUR
 Madame Aurora BETANCOURT
 NIL
 NIL
 Monsieur Romain NANTA
 NIL
 Monsieur Xiaozhou ZHOU
 Monsieur Mathieu RINALDI
 Madame Viviane FOURNIER-POIRIER
 NIL
 Madame Judith LALONDE-DIONNE
 Monsieur Simon MARTINEAU
 Monsieur Philippe GRECARD
 Monsieur Serge CARON
 Madame Maryam SEYFAEE
 Monsieur Patrick BARRETTE
 Monsieur Alex Ligory AMIRTHA NATHAR
 Madame Adriana LANZA
 Madame Kathlene MARCELO-VIDAL
 Madame Marie-Hélène LECLERC
 Monsieur Jean-François CODÈRE

Madame Nathalie RUIZ D'ESCRIVAN
 Madame Katherie ROCHETTE
 Madame Francine ACHO
 Monsieur Bachar SOUAF

Public

Aucun public n'assiste à la rencontre.

Autres présences

Maître Marie-Josée Villeneuve (secrétaire générale et DGA), madame Nathalie Provost, directrice (Service de l'organisation scolaire et Service du transport) et monsieur Rudi Maghuin (secrétaire au procès-verbal au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys) assistent également à la rencontre.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 heures 15.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame Anne-Marie Robitaille, présidente sortante du CP, salue les membres de l'assemblée et les remercie pour leur présence. Elle se réjouit d'apercevoir plusieurs nouveaux visages dans l'assemblée. Elle indique que la première séance 2022-2023 se tiendra en présentiel car elle estimait qu'il était important que les membres du CP puissent se rencontrer avant d'entamer leur mandat.

Madame la présidente souligne la présence de Maître Marie-Josée Villeneuve, secrétaire générale et DGA) et de madame Nathalie Provost, directrice (Service de l'organisation scolaire et Service du transport). Madame Provost procédera à la présentation de trois consultations émanant du Service de l'organisation scolaire tandis que Maître Villeneuve présentera la consultation relative à la nomination du substitut au protecteur de l'élève et assurera la présidence des élections du CP.

2. PAROLE DU PUBLIC

Aucun public n'assiste à la rencontre.

3. MOT DE LA DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DU CSSMB

Maître Marie-Josée Villeneuve se présente et remercie les membres du CP pour leur accueil et leur implication.

Maître Villeneuve répond aux questions lui ayant été acheminées avant la tenue de la séance.

Il a été demandé à Maître Villeneuve s'il est possible que les assemblées générales de parents et les séances du CÉ soient présentées virtuellement. Maître Villeneuve mentionne que, dans les faits, la loi prévoit que les rencontres soient tenues en présence. Un décret permettait que les rencontres soient présentées virtuellement durant la pandémie. Elle mentionne que la Loi sur l'instruction publique (LIP) permet au Conseil d'administration de tenir des rencontres virtuelles mais que ce n'est pas le cas pour les CÉ. Maître Villeneuve soutient qu'une décision prise lors d'une rencontre virtuelle pourrait éventuellement être annulée si celle-ci était contestée.

Un membre du CP a signalé que le vandalisme cause des dépenses importantes à certaines écoles. Au moins quatre évènements en autant d'années ont été recensés à l'école du Bout-de-l'Isle. Ceux-ci se sont déroulés à l'extérieur, hors du rayon de surveillance des caméras pointées sur les entrées de l'école. Le membre demande s'il serait possible d'améliorer la couverture dans les différentes écoles aux prises avec une problématique similaire. Le membre soutient que le tarif pour déplacer les caméras à l'unité est prohibitif et mentionne qu'il serait peut-être possible de bénéficier de tarifs plus avantageux avec un projet CSSMB ajoutant des caméras plutôt qu'en déplaçant ce qui est déjà en place. Madame la DGA répond que les écoles primaires sont dotées d'environ quatre caméras

extérieures et qu'il y en a davantage au secondaire. Elle mentionne que le CSSMB a présentement un projet visant à remplacer certaines caméras défectueuses. Celles-ci seront remplacées mais aucun ajout n'est véritablement prévu. Maître Villeneuve soutient qu'on y va actuellement en fonction des standards du CSSMB.

Un membre a écrit à Maître Villeneuve pour lui signaler qu'une montée de violence verbale des parents envers le personnel de l'équipe école a été observée à son établissement. Son CÉ s'est demandé si le CSSMB aurait en sa possession des affiches de « Tolérance zéro relative à la violence verbale » comme c'est souvent le cas dans différents lieux publics tels que des hôpitaux ou des magasins. Le membre demande également si le Comité de parents pourrait soumettre une demande en ce sens au CSS. Maître Villeneuve déclare que la violence, physique ou verbale, n'est pas acceptée dans le milieu de l'éducation. Le Service des affaires juridiques et corporatives du CSSMB soutient les directions d'établissement lors de situations devenant hors de contrôle. Elle ajoute que certaines situations font malheureusement en sorte que des mises en demeure doivent être envoyées afin que des employés ne subissent pas de violence verbale. Madame la DGA déclare qu'une direction d'école pourrait décider de mettre une telle affiche, comme dans les hôpitaux, si elle le juge nécessaire.

Maître Villeneuve mentionne qu'il lui a été demandé si tous les postes ont été comblés au CSSMB au niveau de l'enseignement. Elle répond qu'on a beaucoup parlé de la pénurie de main d'œuvre et relate que le CSSMB n'est pas épargné. Il s'agit malheureusement d'une réalité québécoise. Madame la DGA soutient qu'il y a toujours quelques dizaines de postes à combler, mais que ceux-ci le sont au fur et à mesure. De nouveaux besoins s'ajoutent à chaque semaine, en raison de congés de toutes sortes. Certains postes sont parfois à 20%, une journée par semaine, et sont plus difficiles à combler. Le CSSMB fait beaucoup d'efforts pour pallier à la pénurie de main d'œuvre. Le CSSMB a annoncé un programme de maîtrise qualifiante dans les médias. Celui-ci est développé conjointement avec l'Université TÉLUQ. Le ministère de l'Éducation a agréé ce programme. Celui-ci devient une nouvelle voie d'accès à l'enseignement, à l'intention des détenteurs d'un baccalauréat disciplinaire qui souhaitent obtenir leur brevet en enseignement, tout en amorçant simultanément leur carrière en salle de classe. Le CSSMB a travaillé de façon acharnée pour faire avancer ce projet et permettre que cette maîtrise soit reconnue. Madame la DGA indique que le CSSMB compte une portion d'enseignants non qualifiés n'ayant pas de brevet d'enseignement. Le CSS dispose d'un parcours d'accompagnement pour soutenir ces enseignants dans leurs tâches. Un camp de perfectionnement, épaulé par le Service des ressources éducatives (SRÉ) s'est tenu avant la rentrée scolaire. Le CSSMB souscrit également à un certificat à l'accompagnement de l'enseignement primaire avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Il permet d'être davantage apte à effectuer de la suppléance. Les candidats suivent une formation et obtiendront une certification afin de pallier aux besoins en suppléance.

Il a été demandé à Maître Villeneuve s'il y aura un rappel de vaccin dans les écoles. Elle répond que les campagnes de vaccination sont organisées par le ministère de l'Éducation et la santé publique. À ce stade, le CSSMB n'a aucune indication qu'il y aurait une nouvelle campagne de vaccination dans les écoles. Toutefois, toutes les autres campagnes de vaccination qui avaient lieu dans les écoles avant la pandémie ont repris. Madame la DGA soutient que les parents en seront informés le moment venu.

Un membre soutient que beaucoup de programmes particuliers n'ont pas eu recours à un examen d'entrée durant la pandémie et demande si la première cohorte a bien réussi. Maître Villeneuve répond que le CSSMB a un bureau de statistiques qui suit les résultats de près. De façon générale aucune baisse marquée n'a été remarquée en secondaire 1.

Il est demandé à madame la DGA ce qui va arriver avec le brossage de dents. Maître Villeneuve répond que le CSS recommande aux écoles de faire ce qu'elles sont capables de faire afin de mettre en place le programme qui vient de la santé publique. Elle ajoute que ce n'est pas chose facile car toutes les écoles ne sont pas nécessairement équipées. Le CSSMB est en discussion avec les infirmiers scolaires sur la faisabilité.

Un délégué évoque les modulaires de son école et mentionne que son établissement désirait faire installer de la ventilation à l'intérieur de ceux-ci. Cependant, cette installation ne peut être exécutée car l'école a reçu comme réponse que ces modulaires ne sont que temporaires. Il soutient que les modulaires ne sont pas aux normes et demande s'il serait possible de les mettre à jours avec une ventilation respectant les normes d'aujourd'hui. Maître Villeneuve mentionne ne pas être en mesure de répondre à cette question car plusieurs éléments techniques sont du regard du Service des ressources matérielles. Elle ajoute qu'on n'aura plus besoin de modulaires d'ici quelques années si on regarde la courbe démographique. Madame la DGA indique qu'elle se renseignera à ce sujet et qu'elle fera un retour sur cette question.

Au sujet de la pénurie d'enseignants, une déléguée demande à Maître Villeneuve ce qui se passe dans les classes n'ayant pas de professeur. Madame la DGA soutient ne pas être en mesure de dire le nombre de cas exact correspondant à cette question car la situation fluctue de jour en jour. On les comble au fur et à mesure. Elle convient qu'il peut y avoir une période de quelques jours non comblés. Elle assure que le CSSMB ne laisse pas se produire de situation où aucun enseignant n'est en classe. Maître Villeneuve mentionne que le CSS a des suppléants. Elle ajoute que des employés du Service de garde suivent des formations afin de pouvoir prendre la relève à l'occasion.

Un délégué déclare qu'il n'y aura plus de rapport individuel en lien avec la COVID-19. Il souligne qu'il y a d'autres situations (ex : poux, varicelle) dont on prévient les parents lorsque plusieurs cas sont constatés. Il demande si le CSSMB agira de la même façon lorsqu'il y aura une éclosion. Maître Villeneuve répond qu'il est certain que le CSS informera les parents advenant une grande éclosion. On n'est présentement plus en gestion de la COVID-19 mais dans une étape de responsabilisation. Il n'y a plus d'isolement pour les cas contacts. Le CSSMB y va avec un protocole identifié par la Santé publique. Madame la DGA soutient qu'on est présentement dans une gestion où ce sont les parents qui se responsabilisent. Maître Villeneuve déclare qu'il faudrait se poser la question si jamais une situation d'éclosion importante survenait mais que, présentement, la Santé publique ne prévoit plus de fermetures de classes. Le CSS encourage les parents à s'informer et à suivre les protocoles. On n'a plus de traçage de la Santé publique comme on en avait au début de la pandémie.

Madame la présidente souligne que la décision du CSSMB et du ministère de l'Éducation indiquant de mettre en pause certains projets d'agrandissements et de construction d'écoles. Elle ajoute qu'on soutenait pourtant qu'il manquait de place un peu partout. Madame la DGA répond que le CSSMB a vécu une hypercroissance durant plusieurs années. Les projections du ministère ont toujours été assez justes concernant la croissance de la clientèle. On prévoyait la poursuite de cette croissance mais la pandémie est venue la freiner. La mise sur pause de l'immigration ainsi que les changements amenés par la pandémie dans les projets de vie ont fait en sorte que le CSSMB a perdu des élèves. Certains ont quitté pour aller vivre en banlieue. Maître Villeneuve relate que les projections démontrent désormais qu'on n'est plus en période de croissance. Une petite baisse de la clientèle a même été constatée. Madame la DGA soutient que le CSSMB avait plusieurs projets d'agrandissements. Des demandes avaient été faites en tenant compte de données prévoyant alors une croissance. Un pas de recul a dû être pris afin d'analyser les tendances avec le Ministère. On a pris le temps d'analyser la situation de mettre certains projets sur pause. Il ne s'agit pas d'annulations. Maître Villeneuve soutient que le CSSMB va analyser la situation au printemps prochain avant de prendre des décisions. Elle mentionne que Mont-Royal et l'Île-des-Sœurs sont effectivement deux secteurs ayant fait la manchette. Le CSS suit la situation de près et regarde les possibilités. À ce stade, il n'y a pas d'inquiétude à l'effet que les élèves n'auraient pas de place dans deux ans. Un délégué signale que de nombreux appartements sont en construction. Il soutient que plusieurs années s'ajouteront si on retarde encore le projet. Maître Villeneuve répond que le CSSMB va voir comment évoluera la clientèle et qu'il réagira rapidement en fonction de la situation. Un délégué dit se demander combien d'années furent nécessaires avant de débiter ces projets et combien de temps il a fallu pour les mettre en pause. Un délégué déclare que le CSS voit des chiffres alors que les parents veulent voir des projets sur le terrain. Il

soutient qu'il faut rester à l'affût pour ne pas être surpris à la dernière minute. Il se dit surpris que ces projets ne soient plus nécessaires tout d'un coup. Madame la DGA répond que le CSSMB n'a aucun intérêt à se retrouver dans une situation où il n'y aurait pas de place pour les élèves. Par le passé, l'histoire démontre qu'on a toujours eu des constructions sur le territoire du CSSMB et que les prévisions du Ministère se sont avérées justes. Le CSS suit la situation de près et est doté d'un comité pour analyser la chose.

4. PRÉSENTATION DU CP

Madame la présidente se présente. Elle présente également madame Tania Naim, vice-présidente sortante, et monsieur Rudi Maghuin, secrétaire du Comité de parents.

Maître Villeneuve procède à la présentation du CP. Elle indique qu'il s'agit d'une instance consultative. Elle mentionne qu'il s'agit d'un comité que l'administration du CSS va utiliser pour consulter les parents sur divers sujets. Madame la DGA indique que les membres du CP désignent également les membres-parents qui siègeront au CA. Elle précise que cinq parents siègent au CA. La présidence du CA est assurée par l'un d'entre eux. Trois postes seront en élection cette année. Maître Villeneuve souligne qu'il s'agit de mandats d'une durée de trois ans. La présidence du CA est assurée par monsieur Ghislain Laporte. Monsieur Yan Ouellette est le vice-président.

Madame Anne-Marie Robitaille procède à la présentation du CP 2022-2023.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(CP/22-10/01)

IL EST PROPOSÉ par madame Hala Jawlakh et RÉSOLU à l'unanimité, par les membres du Comité de parents, d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

(Proposé par madame Hala Jawlakh - Proposition adoptée à l'unanimité)

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA RÉUNION – VÉRIFICATION DU QUORUM

- 1. MOT DE BIENVENUE**
- 2. PAROLE DU PUBLIC**
- 3. MOT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE OU DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DU CSSMB**
- 4. PRÉSENTATION DU CP**
- 5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CP DU 26 MAI 2022**
- 7. DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DU CP DU 16 JUIN 2022**
- 8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 1^{ER} JUIN 2022**
- 9. DÉSIGNATION DES MEMBRES PARENTS DU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA (185, ALINÉA 2, PARAGRAPHE 1 (LIP))**
- 10. ÉLECTIONS**
 - 10.1. Désignation d'une présidence et d'un secrétaire d'élection
 - 10.1.1. Présentation des procédures d'élection
 - 10.2. Élection des membres du comité exécutif du CP 2022-2023
 - 10.2.1. Présidence
 - 10.2.2. Vice-présidence
 - 10.2.3. Secrétaire
 - 10.2.4. Trésorier
 - 10.2.5. Coordonnateurs des conférences
 - 10.2.6. Coordonnateur de l'intégration, innovation et communication
 - 10.2.7. Délégué 1 FCPQ
 - 10.2.8. Délégué au Comité consultatif de transport du CSS
 - 10.2.9. Conseiller EHDA

- 10.2.10. Conseillers pour les sous-comités en charge des consultations
(3)
- 10.3 Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ)
 - 10.3.1. Élection du délégué 2
 - 10.3.2. Élection des substituts
- 11. MOT DE LA PRÉSIDENTE ÉLUE**
- 12. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DES SÉANCES**
- 13. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE**
- 14. CONSULTATIONS**
 - 14.1. Nomination du substitut du Protecteur de l'élève (Retour : 25 novembre 2022)
 - 14.2. Écoles Gentilly, Lajoie, Saint-Louis et Saint-Rémi – Ouverture de groupes de maternelle 4 ans (Retour : 25 novembre 2022)
 - 14.3. École Victor-Thérien – Modification d'un acte d'établissement (Retour : 16 décembre 2022)
 - 14.4. Centre d'éducation des adultes de LaSalle – Modification à l'acte d'établissement (Retour : 26 décembre 2022)
- 15. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2021-2022**
- 16. SUIVIS ET INFORMATIONS**
 - 16.1 Formation du MEQ
 - 16.2. Plomb dans l'eau des écoles
 - 16.3. Conférence du 14 septembre 2022 – « Passage du primaire au secondaire »
 - 16.4. Actualité dans les écoles concernant les réseaux sociaux
 - 16.4.1. Résolution – reporté
 - 16.5 Règlement des rapports annuels - Gabarit CE
- 17. CORRESPONDANCE**
- 18. ADOPTION DU PROJET DE CALENDRIER DES SÉANCES DU CP 2022-2023**
- 19. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2021-2022 DU CP**
- 20. TRÉSORERIE**
 - 20.1. Politique et cadre de gestion budgétaire du Comité de parents
 - 20.2. Allocation pour frais de déplacement (projet de résolution)
 - 20.3. Signature des effets bancaires (projet de résolution)
 - 20.4. Prévisions budgétaires 2022-2023 - reporté
- 21. VARIA**
- 22. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE (selon le point 18)**

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CP DU 26 MAI 2022

(CP/22-10/02)

IL EST PROPOSÉ par madame **Raymonde Gomis** et **RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents que le procès-verbal de la séance du CP du 26 mai 2022 soit adopté, tel que présenté.

(Proposé par madame Raymonde Gomis – Proposition adoptée à l'unanimité)

7. DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DU CP DU 16 JUIN 2022

Madame Anne-Marie Robitaille procède au dépôt du compte-rendu de la séance informelle du CP (absence de quorum) du 16 juin 2022.

8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 1^{ER} JUIN 2022

Madame Robitaille procède au dépôt du procès-verbal de la séance du Comité exécutif du Comité de parents du 1^{er} juin 2022.

9. DÉSIGNATION DES MEMBRES PARENTS DU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA (185, ALINÉA 2, PARAGRAPHE 1 (LIP))

L'assemblée générale du CCSÉHDAA au cours de laquelle des élections ont eu lieu s'est tenue le 18 octobre 2022. Les réunions du CCSÉHDAA sont publiques. Monsieur Rudi Maghuin procède à l'énumération des membres ayant été élus lors de l'assemblée générale du CCSÉHDAA. Maître Villeneuve précise que le CCSÉHDAA est composé notamment de 12 membres parents.

(CP/22-10/03)

ATTENDU l'article 185, alinéa 2, paragraphe 1 (LIP), relativement au Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

ATTENDU la recommandation de l'assemblée générale des parents d'élèves handicapés et d'élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, tenue le 18 octobre 2022;

IL EST PROPOSÉ par madame Raymonde Gomis et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents :

- **DE** désigner à titre de membres/parents du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage les quatorze parents, dont trois substitués, recommandés par l'assemblée générale des parents d'élèves handicapés ou d'élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, dont les membres du CP ont pris connaissance. Il s'agit de mesdames **VÉRONIQUE LAPORTE-MICHEL, FABIENNE GERMEIL, KATHERIE ROCHETTE, NATHALIE D'ESCRIVAN, FRANCINE ACHO, JULIE CADET, RAYMONDE GOMIS, ISABELLE MÉDEIROS, AMINA BOUNAS** (substitut), **SADA HAVYARIMANA** (substitut) et **BIANCA NUGENT** ainsi que de messieurs **MARIO URDANETA, WISSAM ALZAGHTITI** (substitut) et **BACHAR SAOUAF**;
- **D'ENTÉRINER** la nomination de mesdames **KATHERIE ROCHETTE, FRANCINE ACHO** et **NATHALIE D'ESCRIVAN** ainsi que celle de monsieur **BACHAR SAOUAF** en tant que délégués du CCSÉHDAA au Comité de parents;
- **D'ENTÉRINER** la nomination de mesdames **ISABELLE MÉDEIROS, RAYMONDE GOMIS, JULIE CADET** et **BIANCA NUGENT** en tant que substitués du CCSÉHDAA au Comité de parents;

(Proposé par madame Raymonde Gomis – Proposition adoptée à l'unanimité)

10. ÉLECTIONS

10.1. DÉSIGNATION D'UNE PRÉSIDENTE ET D'UN SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

(CP/22-10/04)

Maître **Marie-Josée Villeneuve** et monsieur Rudi Maghuin sont respectivement désignés présidente et secrétaire de scrutin.

(Proposé par madame Anne-Marie Robitaille - Proposition adoptée à l'unanimité)

10.1.1. Présentation des procédures d'élection

Maître Villeneuve informe les membres de son mandat au sein du CSSMB. Il est unanimement décidé que le vote soit secret et que le nombre de votes pour chacun des candidats, s'il y a élection, ne soit pas divulgué. Seul le résultat obtenu par sondage sera présenté et tous les résultats seront supprimés une fois dévoilés. Les substitués ne peuvent voter s'ils ne sont pas remplaçants d'un délégué afin de conserver une continuité. Elle explique la procédure d'élection ainsi que les rôles et fonctions des membres de l'exécutif.

10.2. ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DU CP 2021-2022

10.2.1. Présidence

Madame Anne-Marie Robitaille propose madame Tania Naim qui accepte sa mise en candidature.

(CP/22-10/05)

Madame TANIA NAIM étant la seule candidate en lice, elle est déclarée élue **par acclamation** au poste de **PRÉSIDENTE** du CP 2022-2023.

10.2.2. Vice-Présidence

Madame Anne-Marie Robitaille se propose.

(CP/22-10/06)

Madame ANNE-MARIE ROBITAILLE étant la seule candidate en lice, elle est déclarée élue **par acclamation** au poste de **VICE-PRÉSIDENTE** du CP 2022-2023.

10.2.3. Secrétaire

Madame Mireille-Épiphanie Tchiako se propose.

(CP/22-10/07)

Madame MIREILLE-ÉPIPHANIE TCHIAKO étant la seule candidate en lice, elle est déclarée élue **par acclamation** au poste de **SECRÉTAIRE DE L'EXÉCUTIF** du CP 2022-2023.

10.2.4. Trésorier

Madame Marie-Hélène Leclerc se propose.

(CP/22-10/08)

Madame MARIE-HÉLÈNE LECLERC étant la seule candidate en lice, elle est déclarée élue **par acclamation** au poste de **TRÉSORIÈRE** du CP 2022-2023.

10.2.5. Coordonnateurs des comités permanents

10.2.5.1. Coordonnateur du comité intégration et conférences

Madame Annie Arsenault se propose.

(CP/22-10/09)

Madame ANNIE ARSENAULT étant la seule candidate en lice, elle est déclarée élue **par acclamation** au poste de **COORDONNATRICE DU COMITÉ INTÉGRATION ET CONFÉRENCES DU CP 2022-2023**.

10.2.5.2. Coordonnateur du comité innovation et communication

Madame Kathlene Marcelo-Vidal se propose.

(CP/22-10/10)

Madame KATHLENE MARCELO-VIDAL étant la seule candidate en lice, elle est déclarée élue **par acclamation** au poste de **COORDONNATRICE DU COMITÉ INNOVATION ET COMMUNICATION DU CP 2022-2023**.

10.2.6. Délégué 1 à la FCPQ

Mesdames Hala Jawlakh et Elham Eshaghpour se proposent. Les candidates se présentent à tour de rôle et exposent leurs motivations. À la suite de la tenue du vote secret, madame Hala Jawlakh est élue à la majorité.

(CP/22-10/11)

À la suite de la tenue d'un vote secret, et ayant obtenu le plus de votes, **Madame HALA JAWLAKH** est déclarée élue **à la majorité** au poste de **DÉLÉGUÉE 1 DU CP 2022-2023 À LA FCPQ**.

10.2.7. Délégué au Comité consultatif de transport du CSS

Maître Villeneuve explique que le comité consultatif de transport est un comité prévu dans la Loi sur l'instruction publique (LIP). Le Centre de services scolaire a l'obligation de mettre sur pied un comité de transport qui va travailler sur toutes les problématiques liées au transport des élèves. Celui-ci se réunit quatre fois par année et fait des recommandations au Conseil d'administration.

Madame Anne-Hortense Ebena et monsieur Louis Bourgeault se proposent. Les candidats se présentent à tour de rôle et exposent leurs motivations. À la suite de la tenue du vote secret, madame Anne-Hortense Ebena est élue à la majorité.

(CP/22-10/12)

À la suite de la tenue d'un vote secret, et ayant obtenu le plus de votes, **Madame ANNE-HORTENSE EBENA** est déclarée élue à la majorité au poste de **DÉLÉGUÉE DU CP 2022-2023 AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT DU CSSMB.**

10.2.8. Conseiller EHDA

Madame Raymonde Gomis se propose.

(CP/22-10/13)

Madame RAYMONDE GOMIS étant la seule candidate en lice, elle est déclarée élue **par acclamation** au poste de **CONSEILLÈRE ÉHDAA DU CP 2022-2023.**

10.2.9. Conseillers pour les sous-comités en charge des consultations (3)

Mesdames Katherie Rochette et Francine Acho se proposent. Madame Anne-Marie Robitaille propose madame Martine Riendeau qui accepte sa mise en candidature.

(CP/22-10/14)

Mesdames MARTINE RIENDEAU, KATHERIE ROCHETTE et FRANCINE ACHO étant les seuls candidates en lice, et ayant acceptés leur mise en candidature, elles sont déclarées élues **par acclamation** au poste de **CONSEILLÈRES DES SOUS-COMITÉS EN CHARGE DES CONSULTATIONS** du CP 2022-2023.

10.3. FÉDÉRATION DES COMITÉS DE PARENTS DU QUÉBEC (FCPQ)

Maître Villeneuve explique le rôle et la mission de la FCPQ dont le mandat est d'effectuer des représentations auprès du gouvernement en défendant les intérêts et les positions des parents. Les préoccupations des parents sont discutées à l'occasion de quatre conseils généraux. Le premier délégué à la FCPQ possède un droit de vote. Le second délégué en jouit lorsque le premier délégué est absent.

10.3.1. Élection du délégué 2

Madame Elham Eshaghpour se propose.

(CP/22-10/15)

Madame ELHAM ESHAGHPOUR étant la seule candidate en lice, elle est déclarée élue **par acclamation** au poste de **DÉLÉGUÉE 2 DU CP 2022-2023 À LA FCPQ.**

10.3.2. Élection des substituts

Mesdames Bianca Nugent, Mardine Toussaint et Myriam Ménard se proposent. Les candidates se présentent à tour de rôle et exposent leurs motivations. À la suite de la tenue du vote secret, mesdames Bianca Nugent et Myriam Ménard sont élues à la majorité.

(CP/22-10/16)

À la suite de la tenue d'un vote secret, et ayant obtenu le plus de votes, **Mesdames BIANCA NUGENT et MYRIAM MÉNARD** sont déclarées élues à la majorité aux postes de **SUBSTITUTS DU CP 2022-2023 À LA FCPQ.**

(CP/22-10/17)

ATTENDU QUE des votes secrets ont été nécessaires afin de procéder à l'élection du délégué 1 du Comité de parents à la FCPQ, du délégué du Comité de parents au Comité consultatif de transport du CSSMB ainsi que des substituts du Comité de parents à la FCPQ pour l'année scolaire 2022-2023;

ATTENDU QUE le caractère secret du vote se doit d'être respecté;

IL EST PROPOSÉ par madame **Tania Naim** et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du CP, que l'ensemble des bulletins de vote soient détruits.

(Proposé par madame Tania Naim – Proposition adoptée à l'unanimité)

11. MOT DE LA PRÉSIDENTE ÉLUE

Madame Naim se présente et félicite les membres ayant été élus. Elle remercie les membres du CP pour la confiance placée en sa personne.

12. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DES SÉANCES

Madame la présidente énumère les règles de fonctionnement des séances du CP. Elle indique que les prochaines séances du CP se tiendront sur la plateforme Zoom. Afin de faciliter la prise des présences et la communication, elle demande aux membres de s'identifier comme suit lorsqu'ils entreront dans la rencontre virtuelle : Nom, prénom, nom de l'école, D pour délégué ou S pour substitut. Madame Naim indique que les membres de l'exécutif du CP (CX) se réunissent une dizaine de jours avant les séances du CP afin de les préparer.

13. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

Madame la vice-présidente mentionne qu'un sous-comité pourra être mis sur pied durant l'année scolaire afin de déterminer si le document nécessite des modifications. Madame Raymonde Gomis souligne que six parents du primaire et cinq du secondaire ont été élus au CCSÉHDAA. Un sixième parent provenant du secondaire avait été élu, mais il s'est retiré depuis. Elle mentionne que le CSSMB a innové avec son colloque traitant de la douance.

(CP/22-10/18)

ATTENDU QUE le Comité de parents dispose de règles de régie interne;

IL EST PROPOSÉ par monsieur **Guillaume Tardif** et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'adopter les règles de régie interne du CP 2022-2023, telles que modifiées.

(Proposé par monsieur Guillaume Tardif – Proposition adoptée à l'unanimité)

14. CONSULTATIONS

14.1. NOMINATION DU SUBSTITUT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE (Retour : 25 novembre 2022)

Maître Marie-Josée Villeneuve procède à la présentation de la consultation relative à la nomination du substitut du protecteur de l'élève. Elle mentionne que le CSSMB est doté d'un protecteur de l'élève comme la loi le prévoit. Un substitut doit être nommé au cas où le protecteur de l'élève est dans l'incapacité d'agir. Madame la DGA souligne que le substitut du protecteur de l'élève doit être nommé après consultation du CP. Il s'agit d'une dame ayant œuvré comme protecteur de l'élève

dans un autre CSS. Elle sera en fonction pour une année, car les protecteurs de l'élève nationaux et régionaux seront nommés l'an prochain par le gouvernement.

Un délégué souligne avoir étudié un rapport que la candidate a soumis dans un autre CSS et avoir constaté que cette dernière n'a procédé à aucune investigation. Maître Villeneuve mentionne qu'il s'agissait d'un plus petit CSS et qu'elle a reçu de très bonnes recommandations de gens ayant travaillé avec la candidate. Elle ajoute qu'il peut ne s'agir que d'un concours de circonstances et que le substitut du protecteur de l'élève ne sera en fonction qu'une année.

Les membres du CP conviennent de répondre à cette consultation en novembre prochain.

14.2. ÉCOLES GENTILLY, LAJOIE, SAINT-LOUIS ET SAINT-RÉMI – OUVERTURE DE GROUPES DE MATERNELLE 4 ANS (Retour : 25 novembre 2022)

Madame Nathalie Provost, directrice du Service de l'organisation scolaire et du Service du transport, se présente et remercie les membres du CP pour leur accueil. Elle procède à la présentation des consultations ayant été soumises aux membres du CP.

Chaque année, le ministère de l'Éducation demande d'ouvrir un certain nombre de classes de maternelle 4 ans. Des classes de maternelle 4 ans ont été mises en place au Québec en 2013-2014. En 2019-2020, le ministre a demandé à chaque CSS de se fixer des objectifs. Madame Provost souligne que les classes de maternelle 4 ans étaient dédiées aux milieux défavorisés jusqu'en 2021. Le ministère demande annuellement d'en ajouter depuis 2021-2022.

Elle soutient que la maternelle 4 ans n'est ni universelle, ni obligatoire.

Le CSSMB propose l'ouverture de groupes de maternelle 4 ans dans les écoles Gentilly, Lajoie, Saint-Louis et Saint-Rémi.

Un délégué soutient que la maternelle 4 ans de l'école Jardin-des-Saints-Anges est moins bien servie que les autres classes. Il affirme que les enfants n'ont pas le droit de jouer à l'extérieur. Il demande si on pensera à faire des changements pour les élèves fréquentant des écoles qui ne bénéficieront pas d'agrandissements. Madame Provost mentionne que le ministère alloue de l'argent pour la mise à niveau des classes. Elle suggère d'en parler à la direction de l'école car celle-ci pourrait soumettre une demande au Service des ressources matérielles pour qu'un budget lui soit alloué. Elle ajoute qu'on ne peut pas ajouter d'éléments dans une classe. Madame Provost indique que le CSS n'est pas financé pour les modifications aux aires de jeux extérieurs afin d'être adaptés aux enfants de 4 ans jouant sur les aires de jeux extérieures. Le délégué suggère qu'on pense à parler aux compagnies qui créent des aires de jeux afin de s'assurer qu'il y en ait que ces enfants puissent utiliser. Madame Provost prend note de cette suggestion.

Madame Provost soutient que le ministère n'autoriserait pas le CSS à installer des classes modulaires pour les élèves de maternelle 4 ans. Elle ajoute que les agrandissements doivent être stables et permanents, et non temporaires.

Un délégué s'interroge quant au transport pour les enfants ayant des besoins particuliers. Elle demande si une réflexion est menée au sujet de la règle du 800 mètres. Madame la directrice répond que la règle pour l'ensemble des élèves du CSS est de 800 mètres. Elle ajoute, cependant, que le CSSMB a toujours un souci du second regard et qu'il peut ajuster le tir lorsque la chose est possible. Madame Provost indique que le CSSMB est doté d'un outil étant réservé aux demandes des directions d'établissement. Elle soutient qu'il lui fera plaisir de répondre favorablement si un élève a besoin d'un transport scolaire, dans la mesure où l'école le recommande et qu'il y a de la place dans l'autobus. Madame Provost

signale que la règle du 800 mètres est généralisée à travers la province. Elle déclare qu'une demande soumise par une direction d'école sera analysée. Elle ajoute que la plupart des directions d'école vont soumettre des demandes et qu'elles sont généralement acceptées.

Un délégué demande à madame la directrice si elle est en mesure de dire s'il restera des places pour les écoles limitrophes. Madame Provost mentionne qu'on ouvre une classe lorsqu'on a assez d'élèves pour la remplir selon les données du ministère. On constate qu'il y aura beaucoup de classes libres dans les prochaines années. L'inscription est libre à tous. Le ministère doit donner l'autorisation d'ouvrir une classe. Madame Provost soutient qu'on pourrait le lui demander.

Le ministère de l'Éducation envoie de nouvelles prévisions chaque année au CSS. Le CSSMB procède aux analyses à partir de là. Les inscriptions s'effectuent en février pour septembre 2023.

En réponse à un délégué, madame Provost mentionne qu'un élève de l'école Saint-Clément peut soumettre une demande pour l'école Lajoie comme choix d'école.

Un délégué demande s'il serait possible de proposer que la distance de 800 mètres soit réduite à 600. Madame la directrice mentionne recevoir beaucoup de demandes des écoles. Elle indique que ce sont vraiment les directions d'établissement qui soumettent des demandes au CSS. Elle ajoute que cela semble très bien fonctionner pour l'ensemble des parents.

Madame Provost signale que le ministère alloue une enveloppe au CSS. Le réseau de transport scolaire du CSSMB est présentement à pleine capacité et c'est la raison pour laquelle les demandes sont traitées au besoin.

Un substitut demande s'il serait possible d'ajouter un attendu à la résolution présentée. Il suggère de demander à ce que le CSS s'engage à ouvrir d'autres maternelles 4 ans dans l'éventualité que l'effet démographique augmente. Madame la présidente soutient que le CP est consulté et qu'il pourra émettre ses recommandations.

Madame la vice-présidente explique que le CP évalue, lors de chaque consultation, le besoin de mettre sur pied des sous-comités afin de procéder à une étude préliminaire. Elle ajoute que madame Martine Riendeau s'est proposée afin de chapeauter un sous-comité mandaté pour se pencher sur la consultation relative à l'ouverture de groupes de maternelle 4 ans dans les écoles Gentilly, Lajoie, Saint-Louis et Saint-Rémi. Elle mentionne que les représentants des écoles concernées auront priorité pour figurer dans le sous-comité mais que ceux des autres écoles peuvent également s'ajouter.

(CP/22-10/19)

IL EST PROPOSÉ par madame Hala Jawlakh et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents de mandater un sous-comité afin de se pencher sur l'ouverture de groupes de maternelle 4 ans aux écoles Gentilly, Lajoie, Saint-Louis et Saint-Rémi, composé des membres suivants :

- Madame **Martine Riendeau** (coordonnatrice)
- Madame **Anne-Marie Robitaille**
- Monsieur **Dominic Roussel**
- Madame **Isabelle Médeiros**
- Madame **Amir Houshmand**
- Monsieur **Ryan Brown**

(Proposé par madame Hala Jawlakh – Proposition adoptée à l'unanimité)

Les membres du CP conviennent de répondre à cette consultation en novembre prochain.

14.3. ÉCOLE VICTOR-THÉRIEN – MODIFICATION D’UN ACTE D’ÉTABLISSEMENT (Retour : 16 décembre 2022)

Madame la directrice explique que chaque établissement a besoin d’un acte d’établissement semblable à un certificat de naissance. On vit actuellement une baisse de la clientèle dans le secteur de Lachine. Une nouvelle école devrait ouvrir ses portes en septembre 2023. Compte-tenu de la baisse démographique dans Lachine, on pourrait reporter le redécoupage du territoire et la redistribution des élèves de ce secteur. Madame Provost indique que le CÉ de l’école Victor-Thérien ainsi que l’équipe-école sont d’accord pour que l’école soit associée au nouvel édifice. Elle ajoute qu’il faut aussi consulter le CP afin de savoir s’il est également en accord. Madame la directrice indique qu’actuellement les 2/3 des élèves de l’école Victor-Thérien sont marcheurs. Le nouvel édifice est situé à environ 9 minutes de transport scolaire et il sera offert à tous les élèves. Madame Provost mentionne que le CSS travaille déjà de concert avec la Sécurité publique.

Les membres du CP conviennent de répondre à cette consultation en novembre prochain.

14.4. CENTRE D’ÉDUCATION DES ADULTES DE LASALLE – MODIFICATION À L’ACTE D’ÉTABLISSEMENT (Retour : 26 décembre 2022)

Madame la directrice mentionne qu’une baisse majeure de la clientèle a également été constatée dans le secteur de LaSalle ces dernières années. Le Centre d’éducation des adultes de LaSalle est actuellement constitué de trois édifices. On observe une diminution des inscriptions depuis six années dans l’édifice Clément. Il convient donc de réorganiser les services offerts ce qui permettra d’optimiser le parc immobilier afin de mieux répondre aux besoins des élèves. Les services d’enseignements actuellement offerts à l’édifice Clément soit les études présecondaires et secondaires (FBC/ FBD) seraient orientés vers les autres centres d’éducation aux adultes soit le CEA d’Outremont, le CEA de Champlain et le CEA Jeanne-Sauvé à la fin de l’année scolaire 2022-2023. Pour ce qui est du service d’alphabétisation, il pourrait être orienté vers un autre édifice du Centre d’éducation des adultes de LaSalle. Par la suite, l’édifice Clément pourra être utilisé à d’autres fins selon les besoins du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys. L’équipe-école du Centre d’éducation des adultes de LaSalle a été rencontrée par la direction générale le 5 octobre 2022.

Les membres du CP conviennent de répondre à cette consultation en novembre prochain.

15. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2021-2022

Madame la vice-présidente procède à la présentation du rapport annuel 2021-2022.

(CP/22-10/20)

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents ont pris connaissance du Rapport annuel 2021-2022 du CP;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michael-Peter Morin et RÉSOLU à l’unanimité par les membres du Comité de parents, d’adopter le rapport annuel 2021-2022 tel que présenté.

(Proposé par monsieur Michael-Peter Morin - Proposition adoptée à l’unanimité)

16. SUIVIS ET INFORMATIONS

16.1. FORMATION DU MEQ

Madame la présidente rappelle que le MEQ a mis en ligne une formation obligatoire destinée aux nouveaux membres des CÉ. Elle demande aux membres du CP de leur en faire part ([Formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](https://www.quebec.ca/formation-obligatoire-pour-les-membres-des-conseils-d-etablissement))

Madame la vice-présidente signale qu'aucun certificat n'est remis aux membres des CÉ ayant suivi la formation.

16.2. PLOMB DANS L'EAU DES ÉCOLES

Il est mentionné que le CP a beaucoup parlé du dossier du plomb dans l'eau des écoles en 2021-2022. Le CP a écrit au CSSMB ainsi qu'au ministre de l'Éducation à ce sujet. Madame la présidente indique que toute la documentation en lien avec ce dossier sera déposée sur le site de partage d'information Teams du CP. Madame la vice-présidente ajoute que ces documents comprennent un tableau, communiqué par un délégué du CP, indiquant les taux de plomb constatés dans les écoles. Elle invite les membres du CP ayant des questions à ne pas hésiter à écrire à la présidence.

Un délégué dit croire que de la peur est ressentie dans certaines écoles. Il ajoute que la situation empire et que le CSSMB a décidé que toutes les sorties d'eau d'une école ne constituaient pas des points d'eau. Il estime qu'il va falloir rendre la situation publique à un moment donné.

Un délégué déclare que le pire taux ayant été constaté dans une école présentait 430 fois la norme. Il ajoute que son école a 49 ans et que cela fait 49 ans qu'on y empoisonne les enfants. Il indique que chaque point d'eau a été analysé et qu'il est parvenu à obtenir un document présentant les taux de plomb observés en juin dernier grâce à une demande d'accès à l'information. Il soutient que les filtres ne sont qu'un diachylon sur le bobo et qu'il faudrait plutôt ouvrir les murs et changer la tuyauterie.

Un délégué soutient qu'on ne peut pas assumer que tous les points d'eau ont été testés. Il ajoute qu'on assume plutôt que les professeurs sont au courant et que les enfants vont respecter la règle.

Un délégué soutient que le directeur général du CSSMB a déclaré qu'il n'avait aucune obligation de rendre l'eau potable. Il déclare qu'il soumettra une autre demande d'accès à l'information au Service des affaires juridiques et corporatives du CSSMB afin d'obtenir les chiffres au mois de novembre. Une comparaison avec ceux obtenus l'an dernier pourra ensuite être effectuée. Un délégué mentionne que la direction de son établissement a dit aux parents que tout avait été remplacé par des distributeurs d'eau automatiques munis de senseurs.

Un délégué soutient avoir constaté que des points d'eau de son établissement n'étaient pas répertoriés dans le document. Il déclare qu'une quinzaine d'endroits seulement sont répertoriés sur environ 45 où les enfants peuvent prendre de l'eau.

Madame la vice-présidente indique que le CP mettra sur pied un sous-comité afin d'étudier et de suivre ce dossier. Un délégué mentionne qu'il serait intéressant d'avoir les premiers dossiers ayant été obtenus provenant des compagnies externes.

16.3. CONFÉRENCE DU 14 SEPTEMBRE 2022 – « Passage du primaire au secondaire »

Madame la vice-présidente indique que la conférence traitant du passage du primaire au secondaire a attiré plus de 250 participants. Le conférencier a offert de communiquer sa présentation à ceux et celles qui le désiraient.

16.4. ACTUALITÉ DANS LES ÉCOLES CONCERNANT LES RÉSEAUX SOCIAUX

Le point est reporté.

16.5. RÈGLEMENT DES RAPPORTS ANNUELS - GABARIT CE

Le point est reporté.

17. CORRESPONDANCE

Madame la présidente invite les membres du CP à lire les « Délégués Express » publiés par la FCPCQ tous les vendredis. Ceux-ci sont déposés sur le site de partage d'informations Teams du CP (onglet Fédération des Comités de Parents du Québec).

Madame Naim évoque les conférences gratuites présentées par l'Institut TA dans le cadre des Journées-parents. Elle mentionne que l'information à ce sujet a été déposée sur le site de partage d'informations Teams du CP (onglet Institut TA).

Madame la présidente indique qu'un document traitant du Plan d'intervention a également été déposé sur le site de partage d'informations Teams du CP (onglet Fédération des Comités de Parents du Québec).

18. ADOPTION DU PROJET DE CALENDRIER DES SÉANCES DU CP 2022-2023

(CP/22-10/21)

ATTENDU QUE le Comité de parents du CSSMB tient une rencontre mensuelle à 19 h 15;

ATTENDU QUE le CSSMB met la salle du Conseil des commissaires à la disposition des membres, au 1100 boul. de la Côte-Vertu à Saint-Laurent, et que la plateforme Zoom est également mise à contribution pour la tenue des séances du Comité de parents;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Romain Nanta et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents, d'adopter le calendrier suivant des rencontres mensuelles pour l'année scolaire 2022-2023 :

Jeudi, 20 octobre 2022
Mercredi, 16 novembre 2022
Jeudi 15 décembre 2022
Jeudi, 26 janvier 2023
Jeudi, 23 février 2023
Jeudi, 23 mars 2023
Jeudi, 20 avril 2023
Jeudi 18 mai 2023
Jeudi, 15 juin 2023

(Proposé par monsieur Romain Nanta – Proposition adoptée à l'unanimité)

19. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2021-2022 DU CP

Le point est reporté.

20. TRÉSORERIE

20.1. POLITIQUE ET CADRE DE GESTION BUDGÉTAIRE DU COMITÉ DE PARENTS

Le point est reporté.

20.2. ALLOCATION POUR FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE GARDIENNAGE (PROJET DE RÉOLUTION)

Le point est reporté.

20.3. SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES (PROJET DE RÉOLUTION)

Le point est reporté.

21. VARIA

Aucun point n'a été traité en Varia.

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 22 heures 15.

Madame Anne-Marie Robitaille,
Présidente 2021-2022 du Comité de parents

Maître Marie-Josée Villeneuve
Secrétaire générale et DGA du CSSMB

Madame Tania Naim,
Présidente 2022-2023 du Comité de parents

Monsieur Rudi Maghuin
Secrétaire aux minutes

*P.V. 20 OCTOBRE 2022 – CP
/rm*